



Association de Développement Apicole de Poitou-Charentes

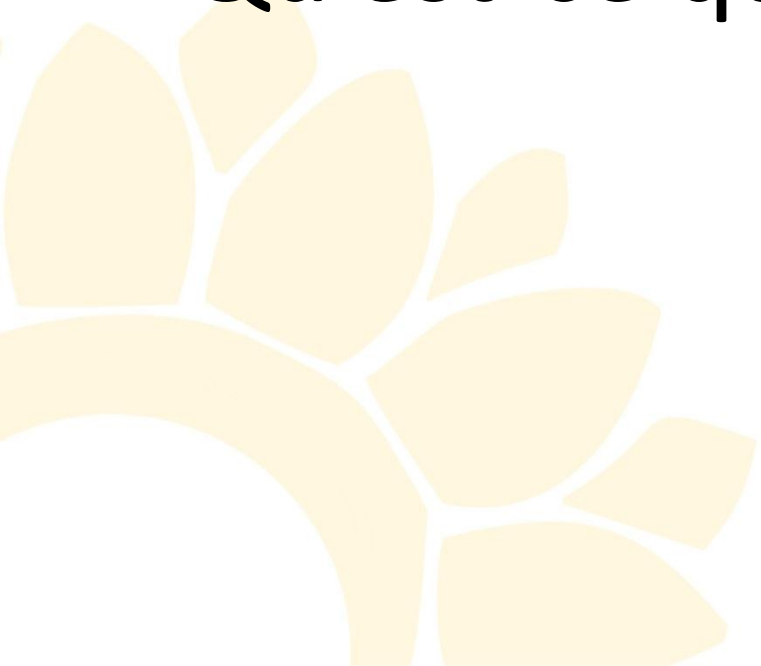
Assemblée Générale

Abeille du Poitou



La réforme du forfait

- Au 1^{er} janvier 2017, passage du forfait au micro BA
- Qu'est-ce que ça change ?



Le forfait agricole

- Avoir 10 ruches ou plus
- Somme forfaitaire départementale calculée à partir du nombre de ruches

Ex : forfait à 10€, 50 ruches = 500€

- Cette somme forfaitaire vient s'ajouter au revenu imposable

Ex : Revenu imposable de 14 000€ (SMIC) + 50 ruches = Revenu imposable de 14 500€



Le forfait agricole

- Maximum de chiffre d'affaire au forfait :
76 300€
- Lissage sur 2 années



Micro-BA

- Revenu imposable calculé à partir du chiffre d'affaire (CA). Le nombre de ruches ne rentre plus en compte
 - Imposition à 13% du CA
- Ex : Chiffre d'affaire de 4 000€, revenu imposable de $4\ 000 \times 0,13 = 520\text{€}$
- Pour rappel impôt sur les sociétés = 33,33%

Micro-BA

- Seuil mini du micro BA : 2 538,41€ de recettes équivalent à 330€ de CA après abattement
- Seuil maxi du Micro-BA : 82 200 € avant abattement
- Le chiffre d'affaire après abattement vient s'ajouter au revenu imposable
- Ex:
- Revenu imposable de 14 000€ (SMIC) + 4 000€ de recettes = revenu imposable de 14 520€

Micro-BA journal des recettes

- Journal des recettes : enregistre les recettes qui rentre en compte dans le calcul du CA
- Ce document comptable enregistre toutes les entrées d'argent par jour.
- Son solde peut-être connu à tout moment
- Document obligatoire à conserver pendant 6 ans après la dernière entrée
- Peut-être tenu en version papier ou informatique, au jour le jour, chronologiquement
- Possible d'y noter les dépenses et prélèvements

Micro-BA journal des recettes

- Journal des recettes : éléments demandés
- Si vente à des particuliers de moins de 76€ : inscription de la totalité des ventes en 1 ligne à la fin de la journée
- Si vente supérieure à 76€, distinguer la vente en notant
- Date, libellé, quantité, montant perçu (et prix HT et TTC si assujettissement à la TVA)
- Distinguer les types de règlements (espèces, cartes, chèques)
- Si client pro, noter son identité
- Référence des pièces justificatives

Impact sur les cotisations sociales

- Pour cotiser à la MSA, il faut au moins 50 « ruches en production »
- Pour l'instant pour chaque ruche 1,35€ de cotisation
- De 1 à 49 ruches : pas de cotisations sociales
- Ensuite de 0,25 à 0,99 AMA : cotisation = 24,17% du CA (après abattement) de l'exploitation
- 1 AMA et plus : cotisation = 37,99% du CA (après abattement) de l'exploitation

Quelques exemples

- Un apiculteur possédant moins de 50 ruches et réalisant moins de 2 538€ de recettes : livre de recettes mais pas de cotisation sociale, pas de revenu imposable
- Un apiculteur possédant moins de 50 ruches et réalisant plus de 2 538€ de recettes : livre de recettes, ajout du CA (= 13% des recettes) au revenu mais pas de cotisation sociale

Quelques exemples

- Un apiculteur possédant plus de 50 ruches et réalisant moins de 2 538€ de recettes : livre de recettes, cotisation sociale, pas de revenu imposable
- Un apiculteur possédant plus de 50 ruches et réalisant plus de 2 538€ de recettes : livre de recettes, ajout du CA (= 13% des recettes) au revenu imposable et cotisation sociale